

Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat
Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du **20 OCT. 2010**
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la requête du 5 janvier 2010 de la municipalité de Lens, laquelle sollicite l'homologation d'une modification partielle du plan d'aménagement détaillé (PAD) « Le Mérignou » et de son règlement;

Vu les articles 75 et 78 de la Constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 5 février 2004 sur les communes (LCo) et en particulier l'article 146 lettre a;

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT), de l'ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT) et de la loi cantonale du 23 janvier 1987 concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT);

Vu, quant aux frais, l'article 88 de la loi du 6 octobre 1976 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique concernant le PAD et le règlement précités, inséré dans le Bulletin officiel n° 14 du 3 avril 2009;

Vu les oppositions formulées suite à cette publication;

Vu le rejet des oppositions par le conseil municipal de Lens le 20 mai 2009;

Vu la décision de l'assemblée primaire de Lens du 15 juin 2009 approuvant le PAD « Le Mérignou » et son règlement;

Vu le dépôt public pendant trente jours du plan et du règlement tels qu'adoptés par l'assemblée primaire, selon insertion dans le Bulletin officiel n° 25 du 19 juin 2009;

Vu les recours déposés contre les décisions susmentionnées du conseil municipal et de l'assemblée primaire de Lens;

Vu le préavis du 17 mars 2010 du Service de la protection de l'environnement (SPE);

Vu le préavis du 24 mars 2010 du Service des transports (ST);

Vu le préavis du 25 mars 2010 du Service des forêts et du paysage (SFP);

Vu le préavis du 29 avril 2010 du Service des routes et des cours d'eau (SRCE);

Vu le préavis du 30 avril 2010 du Service administratif et juridique du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (SAJTEE);

Vu le préavis du 27 mai 2010 du Service du développement territorial (SDT);

Vu la correspondance du 17 juin 2010 de la municipalité de Lens, par son mandataire;

Attendu que les recours feront l'objet de décisions séparées;

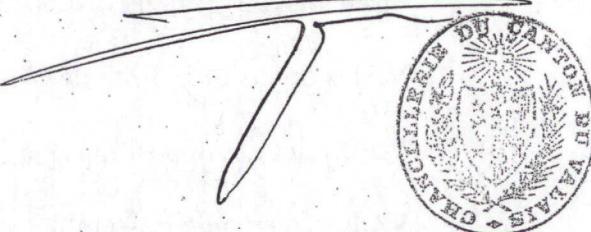
Sur la proposition du Département des finances, des institutions et de la santé,

décide :

d'homologuer la modification partielle du plan d'aménagement détaillé « Le Mérignou » et de son règlement, telle qu'adoptée par l'assemblée primaire de Lens le 15 juin 2009.

Emolument : 150 francs

Pour copie conforme,
LE CHANCELIER D'ETAT :



Distr.

- 6 extr. DFIS
- 1 extr. SFP
- 1 extr. SPE
- 1 extr. SAJTEE
- 1 extr. SRCE
- 1 extr. ST
- 1 extr. IF